

## BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS) Inscription et admission au 1<sup>er</sup> semestre 2020 /2021

Vous êtes intéressé à suivre les cours de la formation de BTS au Lycée des Arts et Métiers (LAM) de Luxembourg. Ce choix engage votre avenir et nous vous remercions de la confiance témoignée à l'égard de notre école. En contrepartie, nous vous offrons un enseignement riche et diversifié.

Voici quelques renseignements importants pour l'inscription, l'admission et la rentrée des cours.

### Comment fonctionnent l'inscription et l'admission?

Les candidats doivent soumettre un dossier de candidature soit en l'envoyant ou le déposant au secrétariat du LAM site Limpertsberg, soit en l'envoyant par courrier électronique sous forme PDF à l'adresse [inscription-bts@ltam.lu](mailto:inscription-bts@ltam.lu).

Les dates limites pour la soumission des dossiers de candidature sont :

- le 24 juin 2020 pour le BTS-Cinéma et Audiovisuel,
- le 1 juillet 2020 pour le BTS-Dessin d'animation,
- le 3 septembre 2020 pour le BTS-Réalisateur Graphique,
- le 10 septembre 2020 pour les autres formations BTS.

Un dossier de candidature complet comportera obligatoirement:

- une fiche d'inscription complétée, datée et signée,
- une photo (format passeport) avec le nom du candidat au verso pour le format en papier,
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport,
- des photocopies des bulletins des trois dernières années de lycée,
- une photocopie du diplôme de fin d'études (bac ou équivalent) et du relevé des notes (les candidats ajournés sont admissibles mais seront inscrits sur une liste d'attente),
- une preuve d'affiliation à une caisse de maladie,
- une lettre de motivation (informant sur les raisons principales de votre candidature à une formation de BTS, les disciplines qui retiennent votre préférence et vos projets de carrière).

La fiche d'inscription sera disponible à partir du 13 mars 2020 et pourra être :

- retirée au secrétariat du LAM site Limpertsberg,
- téléchargée sous format électronique (<http://bts.ltam.lu>).

Sur demande, les candidats produiront :

- l'homologation du diplôme de fin d'études secondaires par le Ministère de l'Education Nationale de l'Enfance et de la Jeunesse. L'homologation du diplôme est indispensable pour les étudiants originaires d'un pays non-membre de l'Union Européenne,
- un document attestant la maîtrise suffisante des langues requises pour suivre les études,
- une autorisation de séjour au Grand-Duché de Luxembourg émise par le Ministère de la Justice du Luxembourg.

Comme le nombre de places disponibles dans chaque formation de BTS est limité, il sera procédé à un classement des candidats sur base du dossier de candidature présenté et/ou sur base d'un examen concours. Un entretien personnel pourra être exigée en vue d'une admission définitive. La langue d'enseignement est le français et/ou l'allemand et/ou l'anglais. En fonction du programme de formation, les candidats doivent se soumettre à des tests de langues.

Pour le BTS-Cinéma et Audiovisuel et le BTS-Dessin d'animation l'examen concours respectivement l'entretien personnel aura lieu dans la semaine du 6 juillet 2020.

Pour les autres formations de BTS, l'examen concours respectivement l'entretien personnel aura lieu à partir du 7 septembre 2020.

Les détails de l'examen seront publiés sous <http://bts.ltam.lu> en suivant les liens internet des formations respectives.

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission d'admission et les décisions sont communiquées aux candidats. Un dossier composé de façon superficielle ou incomplète ne sera pas pris en compte.

Pour chaque BTS les candidats seront répartis en trois groupes:

- les candidats admis,
- les candidats inscrits sur une liste d'attente,
- les candidats refusés.

Tout candidat admis doit confirmer son acceptation ou déclarer son désistement jusqu'au 18 septembre 2020 au plus tard par e-mail à l'adresse [inscription-bts@ltam.lu](mailto:inscription-bts@ltam.lu).

Les droits d'inscription s'élèvent à 100 € par semestre. L'inscription n'est effective qu'après règlement des droits d'inscription.

**Bénéficiaire :** Trésorerie de l'Etat SEGS, Lycée des Arts et Métiers

**Numéro de compte:** IBAN LU94 1111 2338 5787 0000

**Code Banque (BIC) :** CCPLLULL

**Communication:** Nom, prénom / BTS-xx<sup>1</sup>) / Semestre

<sup>1)</sup> utilisez s.v.p. selon le programme de formation les abréviations suivantes : AG, AN, CA, CBC, GP, GT, IN, IT, RG

À partir du 21 septembre 2020, les candidats inscrits sur la liste d'attente pourront être admis dans la limite des places disponibles et à condition d'avoir complété, le cas échéant, leur dossier.

## Rentrée scolaire

La rentrée aura lieu le lundi 21 septembre 2020. La liste exacte des manuels et supports de cours sera communiquée par les enseignants respectifs.

Aucune attestation de scolarité ne pourra être remise avant le 5 octobre 2020.

Le 1<sup>er</sup> semestre commence lundi le 21 septembre 2020 et finit le 7 février 2021.

Le 2<sup>ème</sup> semestre commence lundi le 8 février 2021 et finit vendredi le 2 juillet 2021.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser directement au coordinateur du programme de la formation :

- BTS-Game Art and Game Design (AG), Mme Françoise Ahlborn [bts-ag@ltam.lu](mailto:bts-ag@ltam.lu)
- BTS-Dessin d'animation (AN), Mme Béatrice Welter [bts-animation@ltam.lu](mailto:bts-animation@ltam.lu)
- BTS-Cinéma et Audiovisuel (CA), Mme Anne Schroeder [bts-cinema@ltam.lu](mailto:bts-cinema@ltam.lu)
- BTS-Connected Buildings & Cities (CBC), M. André Schwarz [bts-cbc@ltam.lu](mailto:bts-cbc@ltam.lu)
- BTS-Game Programming and Game Design (GP), M. Christian Boudot [bts-gp@ltam.lu](mailto:bts-gp@ltam.lu)
- BTS-Génie technique (GT), M. André Schwarz [bts-gt@ltam.lu](mailto:bts-gt@ltam.lu)
- BTS-Informatique (IN), M. Robert Fisch [bts-informatique@ltam.lu](mailto:bts-informatique@ltam.lu)
- BTS-Internet of Things (IT), M. Robert Fisch [bts-iot@ltam.lu](mailto:bts-iot@ltam.lu)
- BTS-Réalisateur graphique (RG), M. Yvan Klein [bts-graphisme@ltam.lu](mailto:bts-graphisme@ltam.lu)

ou au secrétariat du LAM : [secretariat@ltam.lu](mailto:secretariat@ltam.lu)

Mars 2020